



Communiqué de presse

Strasbourg, le 22 janvier 2020

L'État et le Conseil départemental du Bas-Rhin toujours mobilisés pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'accès à l'emploi

Un an après la signature de la convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, l'État et le Conseil départemental du Bas-Rhin dressent un bilan et planifient leurs perspectives pour 2020.

Dans le cadre du déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, lancée par le président de la République le 13 septembre 2018, le comité de pilotage du Bas-Rhin s'est réuni le 21 janvier dernier à Schiltigheim.

Il a été l'occasion pour les services de l'État et du Conseil départemental du Bas-Rhin, cosignataires d'une des premières conventions locales d'appui à la lutte contre la pauvreté en décembre 2018, de dresser, en présence des acteurs territoriaux, le **bilan des actions conduites en 2019 et de planifier les perspectives pour 2020.**

Pour l'année 2019, le montant des contributions respectives de l'État et du Conseil départemental s'est élevé à 1 160 700 €.

Pour rappel, la convention 2019-2021 repose sur trois axes principaux : aide sociale à l'enfance, action sociale de proximité et insertion, auxquels s'ajoutent des actions à l'initiative du Conseil départemental du Bas-Rhin et soutenues par l'État.

Des actions concrètes

Parmi les **nouveaux dispositifs déployés en 2019 dans le cadre de la convention départementale, le référent de parcours** est emblématique d'un nouveau mode d'accompagnement des personnes en difficulté. En accord avec les intéressées, il coordonne les intervenants, souvent nombreux. Disposant ainsi d'une vision globale, il assure l'échange d'informations entre professionnels et favorise la fluidité de parcours des personnes accompagnées.

La **mise en œuvre du Service Public de l'Insertion** à partir de janvier 2020 constitue également une solution innovante pour garantir le juste droit aux bénéficiaires du RSA, avec des délais d'accueil et de prise en charge réduits.

Pour 2020, Frédéric Bierry, président du Conseil départemental du Bas-Rhin, et Jean-Luc Marx, préfet de la région Grand Est et du Bas-Rhin, ont acté **d'accompagner au plus près les personnes les plus vulnérables, et de faire de la reprise d'activité l'objectif premier de prévention et de lutte contre la pauvreté.**

Aurélie Contrecivile
Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 06 73 85 16 45
Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Sylvie Mertz
Conseil départemental du Bas-Rhin
Tél : 06 87 20 94 11
Mail : sylvie.mertz@bas-rhin.fr